



Arrondissement de PERONNE  
Département de la SOMME  
Canton de HAM

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MARS 2022**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville de HAM, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Benoit DUBREUCQ, Madame Cécile SCHWEITZER, Monsieur Bruno SIROT, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Francis HAY, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Alain LASKAWIEC, Madame Martine DOSSIN, Monsieur Francis ORIER, Monsieur Frédéric BLOIS, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Madame Guylaine DEPREZ, Monsieur Anthony LAUNAY (arrivé à 19 h 00), Madame Yasemine AKSU, Madame Catherine POINTIN, Monsieur Bertrand VERMANDER et Madame Julie RIQUIER.

**Etaient absents** : Madame Djamila REDOUANI, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT, Monsieur Thomas DUCAMPS, Monsieur Antoine BRUCHET.

**Ont donné pouvoir** : Madame Djamila REDOUANI à Monsieur Guy DESSAINT, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX à Madame Luciane DELEFORTRIE, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT à Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Antoine BRUCHET à Monsieur Bertrand VERMANDER.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile SCHWEITZER

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 Décembre 2021**
- 2. Créations de postes**
- 3. Dérogation à la règle du repos hebdomadaire accordée par le maire dans les commerces de détail non alimentaires, dite « dimanches du maire » pour le magasin OK-LA**

- 4. Dérogation à la règle du repos hebdomadaire accordée par le maire dans les commerces de détail non alimentaires, dite « dimanches du maire » pour le magasin ACTION**
- 5. Contrats d'assurance des risques statutaires**
- 6. Adhésion à la FDE 80 de la ville d'Albert**
- 7. Adhésion de la commune d'Herly à la CCES**
- 8. Restaurant scolaire municipal : tarifs majorés**
- 9. Diminution exceptionnelle de loyers au profit de l'association Jean-Luc François**
- 10. Résiliation amiable par anticipation du bail commercial SAS S.D.K.**
- 11. Travaux d'effacement des réseaux rue du Général Leclerc**
- 12. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier**
- 13. Débat d'Orientation Budgétaire**

## **1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 15 DECEMBRE 2021**

Le procès-verbal du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **2 - DÉLIBÉRATION N° 01/20220322** **CREATIONS DE POSTES**

Dans le cadre des avancements de grade 2022 des agents, Monsieur DUBREUCQ, Adjoint au Maire, informe l'assemblée de la nécessité de créer un poste dans la filière administrative, un poste dans la filière technique et deux postes dans la filière animation.

Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous précise que ce sont des postes que nous ajoutons au tableau des effectifs, ce qui est souvent nécessaire lors de recrutements pour certains métiers afin d'ajuster les cadres d'emploi. »

Vu l'avis favorable émis par la Commission Budget en date du lundi 14 mars,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, il est exposé qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Afin de promouvoir les agents concernés, il est proposé de créer 4 postes à temps complet :

- un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 février 2022,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur DUBREUCQ,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

## **ARTICLE UNIQUE :**

Création : d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,  
d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,  
d'un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,  
d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 Charges du personnel.

### **3- DÉLIBÉRATION N° 02/20220322**

#### **DEROGATION A LA REGLE DU REPOS HEBDOMADAIRE ACCORDEE PAR LE MAIRE DANS LES COMMERCES DE DETAIL NON ALIMENTAIRES, DITE « DIMANCHES DU MAIRE » POUR LE MAGASIN OK-LA**

Monsieur DUBREUCQ, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que, conformément à la loi du 6 août 2015, les dispositions du Code du Travail relatives au repos hebdomadaire et au repos dominical connaissent des dérogations, notamment la règle des « dimanches du Maire ».

En effet, les commerces de détail peuvent désormais, par décision du Maire, être ouverts jusqu'à 12 dimanches par an, mais seulement après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La nouvelle loi limite toutefois cette autorisation aux seuls établissements de commerce de détail non alimentaire.

Pour répondre à la demande concernant le magasin OK-LA, situé rue Baudelaire à HAM, commerce de détail non alimentaire, il convient d'arrêter la liste des « dimanches du Maire » pour l'année 2022, soit les :

- dimanche 27 mars 2022
- dimanche 24 avril 2022
- dimanches 19 et 26 juin 2022
- dimanche 28 août 2022
- dimanche 27 novembre
- dimanches 11 et 18 décembre

L'avis de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme ayant été sollicité,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur DUBREUCQ,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer pour 2022 les « dimanches du Maire » qui concernent le magasin OK-LA comme indiqué ci-dessus.

### **4- DÉLIBÉRATION N° 03/20220322**

#### **DEROGATION A LA REGLE DU REPOS HEBDOMADAIRE ACCORDEE PAR LE MAIRE DANS LES COMMERCES DE DETAIL NON ALIMENTAIRES, DITE « DIMANCHES DU MAIRE » POUR LE MAGASIN ACTION**

Monsieur DUBREUCQ, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que, conformément à la loi du 6 août 2015, les dispositions du Code du Travail relatives au repos hebdomadaire et au repos dominical connaissent des dérogations, notamment la règle des « dimanches du Maire ».

En effet, les commerces de détail peuvent désormais, par décision du Maire, être ouverts jusqu'à 12 dimanches par an, mais seulement après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La nouvelle loi limite toutefois cette autorisation aux seuls établissements de commerce de détail non alimentaire.

Pour répondre à la demande concernant le magasin ACTION, situé rue Baudelaire à HAM, commerce de détail non alimentaire, il convient d'arrêter la liste des « dimanches du Maire » pour l'année 2022, soit les :

- dimanche 20 novembre 2022
- dimanche 27 novembre 2022
- dimanche 4 décembre 2022
- dimanche 11 décembre 2022
- dimanche 18 décembre 2022

L'avis de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme ayant été sollicité,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur DUBREUCQ,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer pour 2022 les « dimanches du Maire » qui concernent le magasin ACTION comme indiqué ci-dessus.

#### **5- DÉLIBÉRATION N° 04/20220322**

#### **CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Monsieur DUBREUCQ, Adjoint au Maire, rappelle :

- que la commune a, par délibération en date du 10 mars 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986 ;

Monsieur DUBREUCQ, expose :

- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Ce contrat est renouvelé pour quatre ans. »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet du 01/01/2022 au 31/12/2025)

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

Risques garantis : Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Longue maladie + Maladie de longue durée + Maternité + Paternité + Adoption + Maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

Conditions : 8.10 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public

Risques garantis : Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Grave maladie + Maternité + Paternité + Adoption

Conditions : 0.95 %

**Article 2** : La commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

## **6- DÉLIBÉRATION N° 05/20220322**

### **ADHESION A LA FDE 80 DE LA VILLE D'ALBERT**

Monsieur le Maire précise que la Ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, se déclare favorable, à l'unanimité, à l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80.

## **7-DÉLIBÉRATION N° 06/20220322**

### **ADHESION DE LA COMMUNE D'HERLY A LA CCES**

Monsieur le Maire précise que, par courrier en date du 5 juillet 2021, la commune d'Herly a informé la Communauté de Communes de l'Est de la Somme de son souhait, suite à une délibération de son conseil municipal en date du 23 avril 2021, de quitter la Communauté de Communes du Grand Roye et de rejoindre celle de l'Est de la Somme.

En l'absence de décision favorable de la part de la Communauté de Communes du Grand Roye, la commune d'Herly a souhaité suivre la procédure dérogatoire prévue à l'article L.5211-18 du CGCT. Ce dernier prévoit que le préfet, après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) peut autoriser une commune à se retirer d'une Communauté de Communes pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre, dès lors que l'EPCI d'accueil s'est prononcé en faveur de l'adhésion de cette nouvelle commune.

Le conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 21 février dernier l'adhésion de la commune d'Herly à la CCES.

Comme prévu par l'article L.5211-18 du CGCT, la commune de Ham dispose de la faculté de se prononcer sur l'adhésion de la commune d'Herly à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Intervention de Monsieur le Maire :

« La Commune d'Herly, village situé près de Nesle, a délibéré, il y a quelque temps pour solliciter son changement de communauté de communes. Une procédure s'engage dans laquelle les deux conseils communautaires (celui d'origine et le futur) se prononcent, puis l'ensemble des conseils municipaux. Une majorité est requise pour pouvoir aller jusqu'au bout du processus. Cette demande passe également auprès de la commission de la coopération intercommunale, puis, en dernière instance, le préfet accepte ou refuse ce changement. Processus très long, qui peut aboutir ou ne pas aboutir.

Lors du Conseil Communautaire, en qualité de délégués communautaires, nous sommes neuf, nous n'avons pas été favorables. Nous avons suivi le Conseil Communautaire de Roye : la présidente avec qui je me suis entretenu, ne souhaite pas le départ de cette commune. Lors du Conseil Communautaire, je suis intervenu dans ce sens. L'enjeu de ce changement ne me paraît pas extrêmement important. Je pense que nous ne devons pas changer de communauté de communes au gré des mandats ou des affinités.

Plusieurs arguments ont été avancés par la Commune d'Herly, à savoir que les enfants vont à l'école à Nesle et participent à différentes activités, cependant l'école n'est pas une compétence communautaire. Nous avons le cas partout, je citerai Sommette-Eaucourt où on traverse Ham en passant devant le siège de la Communauté de Communes pour aller dans la communauté d'agglomération de St Quentin à laquelle adhère cette commune.

C'est pourquoi, je vous propose de ne pas approuver l'adhésion de la commune d'Herly à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Simplement pour expliquer pourquoi je vote pour. Je me souviens de réflexions qui avaient eu lieu dans ma courte vie d'élus : sur la prise de position relative aux souhaits exprimés par une autre commune. Je pense que, quand une commune souhaite quelque chose, il ne faut pas s'opposer aux élus de cette commune. Voilà qui motive mon vote pour. Il y eut des antécédents sur des sujets différents. Je pense d'ailleurs que vous-même, M. Le Maire, vous étiez plutôt dans cette optique."

Intervention de Monsieur le Maire :

« Villers Saint-Christophe ? Nous en parlons ? »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je ne parlais pas de Villers St Christophe pour lequel il y avait la problématique du département différent. Je m'exprime par rapport aux élus de cette commune qui ont souhaité adhérer à notre communauté de communes, sachant que les communautés de communes ne sont pas très grandes. D'ailleurs, un jour, il se passera quelque chose. Des fusions seront envisagées : nous sommes sur des territoires peu peuplés et je pense que seront encore modifiées la taille des communautés de communes."

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous rejoins sur la fin de vos propos, je suis très favorable à engager une réflexion le plus rapidement possible. Je reviens sur l'adhésion des communes et ma position sur Villers St-Christophe, cela n'a rien à voir. En fait, c'était au moment des fusions des communautés de communes où on redessinaient les territoires en 2016 /2017, la commune de Villers St-Christophe était venue nous solliciter comme d'autres communes. J'étudiais cela d'un œil attentif, mais voilà, c'était un moment dédié pour cela en 2016.

M. Vermander, là où je ne suis pas d'accord, c'est qu'on vit avec son histoire. Vous dites : on suit les communes, mais cela a des conséquences importantes ; il y a des enjeux, des engagements pris. Ici, bien sûr, c'est un village d'une centaine d'habitants, peut-être moins, mais imaginez que, demain, les communes de Ham ou Nesle sollicitent leur départ. Des enjeux importants, des engagements, des emprunts, un patrimoine. Il est très difficile de sortir d'une collectivité.

D'autres communes solliciteront leur départ. J'aurai le même discours, on ne peut pas changer au gré de ses affinités, je ne parle pas d'Herly, cela n'a rien à voir avec le fait d'écouter une commune et de soutenir des projets. Après, reparler d'un territoire, réorganiser un territoire, engager des débats sur l'avenir du territoire sur une échelle plus grande, c'est différent, bien sûr. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'approuve pas l'adhésion de la commune d'Herly à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme : 3 voix pour (Mme Julie RIQUIER, M. Bertrand VERMANDER, M. Antoine BRUCHET), 22 voix contre, 0 abstention.

## **8- DÉLIBÉRATION N° 07/20220322**

### **RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL : TARIFS MAJORES**

Monsieur RENAULT, Premier Adjoint, rappelle à l'assemblée que par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, la collectivité a la charge de fixer les tarifs du restaurant scolaire municipal.

Pour la mise en place du paiement en ligne, un règlement intérieur du restaurant scolaire est établi, où il est indiqué qu'une majoration de 50 % du prix du repas sera appliquée en cas de présence d'enfant non inscrit. Il convient de délibérer sur le montant de ces tarifs majorés.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur RENAULT,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances en date du 14 mars 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs majorés comme suit :

	Prix du repas majoré
Familles de Ham	4,95 €
Familles de l'extérieur	8,10 €

Ces mêmes tarifs seront appliqués pour les enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

## **9- DÉLIBÉRATION N° 08/20220322**

### **DIMINUTION EXCEPTIONNELLE DE LOYERS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION JEAN-LUC FRANÇOIS**

Monsieur DUBREUCQ, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée que le Directeur Général de l'association Atelier coopératif Jean-Luc François a sollicité par courrier en date du 5 janvier 2022 une remise de 100 € sur le montant du loyer dû pour la location de locaux au 10 rue de Noyon.

Monsieur Jean-Luc François justifie cette demande par la baisse de l'activité de l'Atelier coopératif liée à la crise sanitaire et à des soucis techniques intervenus dans ces locaux (fuite d'eau suite à une mauvaise étanchéité de la toiture du bâtiment).

Il est proposé d'accorder une diminution exceptionnelle de loyers de 100 € d'avril à juin 2022, soit 500 € au lieu de 600 € à l'association Atelier coopératif Jean-Luc François.

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« J'essaie de me remémorer certaines choses : n'y avait-il pas eu une proposition lors du mandat précédent pour une baisse de loyer ? Parce je me souviens d'un débat qui avait eu lieu : le loyer du Kandy, rapporté au mètre carré présentait un écart important comparativement à l'association Jean-Luc François. Ce qui interroge de par des activités différentes : surface commerciale d'un côté et espace dédié à la formation de l'autre. Il me semblait que nous avions délibéré, mais pas acté. Alors y avait-il eu une diminution de loyer ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« En 2017, le local était mis à disposition gratuitement pendant un an ou 2, tout était acté, puis un premier loyer d'un montant de 300 € pendant une durée établie, ensuite le loyer devait passer à 600 €. Au début de la 1ère période Covid, M. François nous a sollicités pour reporter l'augmentation de 300 €, ce que nous avons accepté. Après une nouvelle sollicitation, nous avons encore prolongé.

Maintenant, afin de respecter le bail, le loyer doit passer à 600 €, mais M. François nous a de nouveau sollicités par rapport à la dernière période Covid et la baisse d'activité, pour reporter l'augmentation de loyer. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« La réflexion que j'avais faite, je la porte à votre connaissance, parce qu'elle est intéressante : nous avons un Kandy qui était à côté avec un montant au mètre carré, différent de celui du bail François où, au début, le loyer avait été arrêté parce qu'il y avait des frais d'aménagement pris en charge par la Mairie. Maintenant, il faut regarder ce qu'il se fait sur la commune en termes de loyer, je le rapporte toujours au mètre carré. Je souhaite amener la réflexion, je suis d'accord pour la baisse de loyer. Mais je souhaiterais, au vu d'autres personnes qui se trouvent dans le même cas, amener la réflexion un petit peu plus loin, pour être d'une réalité de terrain liée aussi à l'activité particulière de cet espace-là. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous sommes pour le moment liés par un bail, nous devons délibérer justement pour ne pas respecter ce bail. »

Vu l'avis favorable émis par la Commission Budget en date du 14 mars 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (24 voix pour, une voix contre : Mme Yasemine AKSU), décide :

- d'accorder une diminution exceptionnelle de loyers de 100 € d'avril à juin 2022 pour l'association Atelier coopératif Jean-Luc François.

### **10- DÉLIBÉRATION N° 9/20220322**

#### **RESILIATION AMIABLE PAR ANTICIPATION DU BAIL COMMERCIAL SAS S.D.K.**

Monsieur DUBREUCQ, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée que M. Jean-Claude SCHUELL, représentant la SAS S.D.K., a sollicité par courriel en date du 26 janvier 2022 la résiliation par anticipation au 30 avril 2022 du bail commercial qui liait la SAS S.D.K. à la commune jusqu'au 30 juin 2024.

Il est proposé d'accepter la résiliation amiable par anticipation du bail commercial initialement conclu avec la SAS S.D.K. pour une durée de 9 années qui commençaient à courir le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour se terminer le 30 juin 2024.

Intervention de Mme RIQUIER :

« J'avais une question : avez-vous un locataire pour reprendre ce bail à partir du 1<sup>er</sup> mai ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Non, nous n'avons pas de locataire pour reprendre le bail à partir du 1<sup>er</sup> mai. Nous avons des contacts, mais pas de locataire pour une reprise au 1<sup>er</sup> mai. M. SCHUELL qui est le patron de Kandy, est titulaire d'un bail 3/6/9 commerce, dénonçable à chaque période triennale. Cette période se termine en juin 2024. La Société Kandy est contrainte d'arrêter ses activités. Il nous avait sollicités, il y a 1 an. Avec l'arrivée à Muille-Villette d'un magasin « la Foir'Fouille », il avait subi une baisse du chiffre d'affaires. Avec l'arrivée du magasin Action, M. SCHUELL nous informait qu'il souhaitait arrêter son activité. Après en avoir discuté avec lui, il avait maintenu son activité, nous tenant informés régulièrement de sa baisse d'activité. Néanmoins, il lui était devenu impossible de faire face aux deux magasins concurrents.

Il sollicite une fin de bail à l'amiable, parce qu'il est en contrat avec nous jusqu'en juin 2024. Il pourrait céder son bail. D'ailleurs, cela aurait pu se faire, des contacts avait été pris, ils n'ont pas abouti. Nous n'avons pas de droit de regard.

La question posée aujourd'hui est claire : est-on d'accord pour libérer M. SCHUELL de ce bail ou pas ? Nous sommes favorables à ne pas lui imposer de payer un loyer jusqu'à la fin du bail. A partir du moment où nous adoptons cette délibération, donc, à partir du 1<sup>er</sup> mai, nous n'aurons plus de loyer, sauf évolution contraire. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« J'avais une question, mais vous y avez répondu, c'était de savoir si nous avons une prévision d'un nouvel occupant ? De mémoire, le loyer était de 1 200 € ou 1 800 € ? »

Intervention de Monsieur DUBREUCQ :

« Le loyer trimestriel était de 3 700 €. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« J'avais indiqué ce montant de loyer par rapport au point précédent que nous avons vu, il faut le rattacher nous n'avons pas du tout les mêmes surfaces. Je vous remercie M. DUBREUCQ. »

Vu l'avis favorable émis par la Commission Budget en date du 14 mars 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (25 voix pour, 1 abstention : Mme Julie RIQUIER), décide :

- d'accepter la résiliation amiable par anticipation au 30 avril 2022 du bail commercial conclu avec la SAS S.D.K.

### **11- DÉLIBÉRATION N° 10/20220322**

#### **TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU GENERAL LECLERC**

Monsieur SIROT, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée le projet d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunications rue du Général Leclerc. Le projet présenté en juin 2021 a été modifié pour tenir compte des exigences de VNF qui impose une profondeur de fonçage de 15 mètres sous le canal. Ces travaux seront réalisés cette année. Ils sont en lien avec les travaux de réaménagement de la 3<sup>ème</sup> entrée de ville.

Le coût des travaux se présente comme suit :

Réseau Basse Tension					
Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'œuvre 5 %	Montant total HT de l'opération	Taux d'aide de la FDE 80 en %	Participation FDE 80	Participation de la commune
214 950 €	10 747,50 €	225 697,50 €	30 %	67 709,25 €	157 988,25 €

Réseau d'éclairage public – Maîtrise d'ouvrage Commune				
Coût HT des travaux	TVA	Montant total TTC de l'opération	Montant pris en charge par la FDE 80	Contribution de la commune
65 245 €	13 049 €	78 294 €	8 156 €	70 138 €

Travaux de Génie civil de communications électroniques				
Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'œuvre 5 %	Montant total HT de l'opération	FDE 80 40 %	Commune 60 % Participation communale demandée en HT, la FDE 80 récupère la TVA
45 951 €	2 297,55 €	48 248,55 €	19 299,42 €	28 949,13 €

Le coût total de la part communale pour l'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques rue du Général Leclerc est de 257 075,38 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet afin que la FDE 80 puisse lancer auprès de son entreprise titulaire, l'ordre de service de l'étude détaillée.

Intervention de Monsieur Le Maire :

« Cela fait suite à ce que nous avons délibéré il y a quelques mois, pour pouvoir préciser le chiffre et passer la commande définitive à la FDE. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« C'est une remarque d'ordre général : je sais à quel point vous êtes attaché à l'effacement des réseaux, Monsieur le Maire. Je dis effacement, il y a plusieurs façons d'effacer les réseaux, il y a des endroits où cela peut se comprendre et il y a des endroits où, moi personnellement, je ne vois pas forcément le plus grand intérêt. Une réflexion sur le problème de ce qui est de l'utile et l'inutile dans un contexte économique, nous y reviendrons au moment du DOB qui est quand même particulier. J'ai cette réflexion sur les dépenses que l'on fait et sur l'argent qui est dépensé pour ce genre d'équipement. Personnellement, je voterai contre, je tenais à expliquer pourquoi. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur les dépenses publiques. Il faudrait m'expliquer comment nous aménageons les deux entrées de ville, notamment l'église, avec le prix que cela a coûté, sans effacement de réseau. J'ai bien compris que vous étiez contre. A ce moment-là, nous pouvons faire ce choix, mais moi je fais un choix qui va beaucoup loin : je ne fais rien et certainement pas les aménagements faits près de l'église. »

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité (23 voix pour - 2 voix contre : M. Bertrand VERMANDER, Antoine BRUCHET – 1 abstention : Mme Julie RIQUIER), décide :

- d'approuver ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au marché relatif aux travaux d'effacement des réseaux de la rue du Général Leclerc.

## **12-DÉLIBÉRATION N° 11/20220322**

### **ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

La Ville de Ham s'est engagée dans une démarche de certification des comptes, qui l'a conduite à adopter la nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes. C'est pourquoi la Ville de HAM souhaite se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier. La rédaction d'un tel règlement a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles comptables, financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Ce document :

- décrit les procédures de la collectivité, les fait connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- crée un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité

se sont appropriés ;

- rappelle les normes et respecte le principe de permanence des méthodes ;
- comble les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Il comporte 8 parties :

**1<sup>ère</sup> partie : Le processus budgétaire primitif**

Définition du budget primitif

Les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP-CP)

Le budget supplémentaire et les décisions modificatives

Le compte de gestion (CDG)

Le compte administratif (CA)

**2<sup>ème</sup> partie : L'exécution budgétaire**

Les grandes classes de recettes et de dépenses

La comptabilité d'engagement – généralités

L'enregistrement des factures

La gestion des recettes

La constitution des provisions

Les opérations de fin d'exercice

**3<sup>ème</sup> partie : La gestion du patrimoine**

La tenue de l'inventaire

L'amortissement

La gestion des biens mobiliers et biens immeubles

Concordance inventaire physique/comptable

**4<sup>ème</sup> partie : La gestion des garanties d'emprunt**

**5<sup>ème</sup> partie : les régies**

La création de régies

La nomination des régisseurs

Les obligations des régisseurs

Le suivi et le contrôle des régies

**6<sup>ème</sup> partie : La commande publique**

Les procédures

La mise en concurrence systématique pour tout achat

**7<sup>ème</sup> partie : Information des élus**

Mise en ligne des documents budgétaires et les rapports de présentation

Suites données aux rapports d'observations de la CRC

**8<sup>ème</sup> partie : Glossaire**

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous nous sommes portés candidats pour expérimenter la nouvelle maquette budgétaire pour migrer de la M14 à la M57, nous avons élaboré un Règlement Budgétaire et Financier auquel nous référer, qui présente l'avantage de mieux comprendre le processus budgétaire. Sans l'adoption de ce règlement, nous ne pourrions voter dans quelques semaines notre budget sur la M57. C'est un document qui est évolutif en fonction de nos pratiques. »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le Règlement Budgétaire Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2022.

## **13-DÉLIBÉRATION N° 12/20220322**

### **DOB**

Intervention de Monsieur le Maire :

« Chers Collègues,

Obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire et le budget qui sera voté dans quelques semaines sont des moments importants de la vie locale.

Ils fixent la feuille de route pour un an et, parfois, nous engagent à moyen, voire à long terme.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées d'une crise induite par la covid-19.

Dans ce message liminaire, je n'entrerai pas dans les détails de nos propositions pour 2022 et laisserai mes adjoints vous présenter leurs travaux.

Toutefois, comment ne pas souligner que nous sommes actuellement fortement mobilisés par les études concernant de lourds investissements à réaliser dans un contexte très contraint dû, notamment, aux dispositifs incontournables de nos partenaires. Pour exemple, ces derniers proposent des règles d'attributions de subventions souvent très différentes.

Comment ne pas rappeler que nous avons pris connaissance de l'état de vétusté de bon nombre de nos équipements nécessitant des investissements dont certains sont déjà lancés ?

Comment ne pas redire que la crise sanitaire a fait bouger les lignes budgétaires de notre ville même si elle ne devrait finalement pas peser négativement sur nos finances ?

Je précise toutefois que les contraintes ont été très fortes et les coûts indirects importants. Je pense à la mise à disposition d'agents titulaires, de la salle des fêtes et des fluides, qui n'est pas prise en compte par l'Etat qui ne prend en charge que les dépenses supplémentaires en ressources humaines ou en matériels.

J'en profite pour saluer l'engagement de nos agents, des bénévoles, des élus, des professionnels de santé, de la direction de l'hôpital, dans l'organisation du centre de vaccination ouvert depuis plus d'un an.

Il fermera ses portes le 26 mars prochain. Plus de 80 infirmiers et infirmières et 20 médecins auront permis de réaliser plus de 35 000 injections. Une belle chaîne de solidarité qui a servi notre bassin de vie et même bien au-delà.

Si je n'évoquerai pas dans le détail nos propositions dans cette introduction au débat d'orientation budgétaire, je rappelle que grâce aux vecteurs offerts par la culture, le sport, les loisirs, la réussite éducative ou encore nos actions en direction de nos aînés, nous souhaitons tisser toujours plus de liens intergénérationnels, notamment par des projets participatifs.

Ces liens renforcés et de proximité sont le ciment social pour nos enfants, citoyens en devenir. Nous voulons les privilégier.

Depuis deux ans, nous sommes allés d'annulations en reports pour nos fêtes, manifestations culturelles ou encore les rendez-vous avec nos aînés, privant chacun d'entre nous de moments conviviaux, indispensables au bien-être de tous.

La situation a été difficile pour les porteurs de projets.

Il semblerait que nous apercevions enfin le bout du tunnel.

Nous proposerons une programmation reprenant nos incontournables rendez-vous et les initiatives engagées en 2021. D'autres projets sont en gestation.

Il faudra encore patienter avant de retrouver l'ensemble des moments de partages dans des lieux publics, notamment le traditionnel repas annuel des aînés. Aînés qui se verront proposer d'autres moments de rencontres conviviales et de partage.

Axe fort de notre engagement, nous guidons dans leurs démarches ceux qui le souhaitent, ceux qui sont perdus dans les méandres des structures diverses, notamment de recherche d'emplois, d'insertion ou de formation.

Concernant les mobilités, la mise en place de nouveaux services vous sera proposée alors que la réflexion se poursuivra afin d'aller plus loin dans ce domaine.

L'une de nos priorités restant l'amélioration de notre cadre de vie et l'embellissement de la ville, nous poursuivrons le fleurissement et les plantations d'arbres, et la mise en valeur des vitrines vacantes avec les propriétaires de locaux vides, parties prenantes.

J'en profite pour remercier et féliciter nos agents, nos bénévoles de la brigade verte, nos commerçants ou encore nos concitoyens qui s'engagent pour l'embellissement de notre ville. C'est à eux que nous devons l'obtention d'une première fleur au concours des villes et villages fleuris qui participe à la belle image de notre ville.

Grâce à ces efforts partagés, notre centre-ville doit devenir une belle galerie marchande et notre ville rayonner au-delà de ses frontières.

Je compte, nous comptons sur chacun pour y parvenir.

J'en profite pour rappeler qu'au-delà des aides financières exceptionnelles, c'est de clients qu'a besoin notre centre-ville. Donner envie à ces clients de venir passer un agréable moment en ville est primordial.

Chacun peut, à sa manière, participer à ces différentes actions sans délai et ainsi changer notre ville.

En revanche, les travaux d'investissements sur notre patrimoine bâti ou nos réseaux sont beaucoup plus longs à mettre en œuvre. Ils nécessitent des études techniques, des recherches de financements chez nos partenaires et des moyens d'ingénierie importants. Nos équipes d'agents, d'élus et nos nombreux partenaires y travaillent sans compter leur temps et leur énergie.

Les premiers chantiers sont lancés, d'autres vont suivre, d'autres encore sont en gestation. Nous les détaillerons tout à l'heure.

Nous devons également compter sur des porteurs de projets qui choisissent d'investir chez nous et participent ainsi au rayonnement de la ville. Le débat qui va suivre sera aussi l'occasion d'en évoquer quelques-uns.

Rappelons que les villes de Ham et Nesle ont été retenues pour entrer en binôme dans le nouveau dispositif de l'Etat, "Petite Ville de Demain". Il reprendra le précédent dispositif, revisité et enrichi de nouvelles fiches-actions conformes à notre projet et nos priorités.

Certaines fiches-actions s'inscriront dans le projet de Vallée idéale du Conseil départemental de la Somme qui s'engage dans la réouverture à la navigation de plaisance du tronçon Saint Simon - Offoy du canal de la Somme.

Ce projet prévoit également l'aménagement de la Véloroute allant de Saint-Quentin à Saint-Valery en passant par Ham. Cet équipement structurant est un atout considérable pour notre ville. Nous devons nous en saisir.

Les fiches-actions de « Petite Ville de Demain » seront présentées à la population. La liste n'est ni exhaustive, ni arrêtée aujourd'hui. Elle fait actuellement l'objet d'un important travail piloté par notre chef de projet qui est arrivée en fin d'année et partage son temps entre les villes de Ham et de Nesle. Un partenariat entre les deux villes et la Communauté de Communes reste à définir.

Pour finir, nos débats devront intégrer la stratégie financière à adopter dès 2022 et notre politique en matière de ressources humaines.

En 2021, nous avons réalisé un point sur l'état de nos finances et une étude comparative des ratios financiers des communes de même strate, du département et de nos voisins les plus proches. Nous avons mis en lumière certains points, révélé nos forces et faiblesses. Nos dépenses de fonctionnement restent en dessous des ratios départementaux et de ceux des communes que nous avons comparées. Notre endettement est également très en dessous des moyennes constatées.

L'étude comparative montrait que les communes de même strate, au profil similaire, encaissaient plus de recettes fiscales que nous. Il apparaissait que ce ne sont pas nos bases imposables qui étaient en cause.

Pour exemple et contrairement aux idées reçues, notre base de CFE est souvent supérieure à celles des communes comparées. Elle montre le dynamisme de nos entreprises.

Nos taux d'imposition apparaissent plus faibles que ceux de toutes les communes comparées.

Nous avons bien entendu ajouté aux taux communaux ceux des communautés de communes et des taxes d'enlèvement des ordures ménagères. Leur répartition varie d'un territoire à l'autre en fonction du transfert des compétences entre les communes et leur communauté de communes.

Ces ratios restent valables cette année.

Voilà, chers collègues, matière à engager le débat ce soir. Il sera poursuivi dans les prochains jours.

Chaque commission thématique se réunira avant le vote du budget. Certaines se sont déjà réunies en vue de la préparation de ce budget.

Une commission plénière finances se tiendra le 24 mars et si besoin de prolonger les échanges, une seconde sera organisée le 29 mars.

Pour plus d'efficacité et une meilleure participation de chacun, il est proposé aux membres de la minorité qui le souhaitent de prendre part aux diverses commissions, notamment finances.

Avant de conclure, je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui font vivre notre collectivité, parfois dans des conditions difficiles et en s'adaptant toujours aux diverses situations : l'ensemble des agents et des élus qui chaque jour m'accompagnent dans tous les domaines, l'ensemble des services techniques qui travaillent au quotidien pour une ville propre et accueillante, les services scolaires, sociaux, culturel et de sécurité qui s'adaptent sans cesse à la crise sanitaire.

Un clin d'œil au passage à l'équipe d'animation qui, de session en session, accueille toujours plus d'enfants dans notre Accueil de loisirs.

Je souhaite également remercier l'ensemble des services administratifs, toujours perturbés par la covid-19, en cette période de préparation budgétaire qui engendre une lourde charge de travail supplémentaire. Qui plus est, ils doivent faire face à la vacance du poste de Directeur Général des Services depuis le 15 décembre dernier. Merci enfin à Madame VIAUD. Actuellement, c'est elle qui aide à la coordination du travail de tout ce petit monde.

Je vais maintenant laisser le soin à chaque adjoint de présenter plus en détail nos actions et projets.

Je compte vivement sur votre implication pour l'élaboration d'un budget 2022 réaliste mais très volontariste.

Je vous remercie de votre attention.

Dans le document qui va dérouler devant vos yeux, vous avez une 1<sup>ère</sup> partie, qui évoque le contexte économique, le contexte national, international, que je ne vais pas commenter. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je ne vais pas être très long, j'ai lu notamment la partie internationale et l'Europe, je relève que la rédaction se veut optimiste, c'est bien, mais nous sommes dans un contexte économique qui malheureusement ne va pas dans ce sens-là. Il est lié non pas au covid mais à la crise que traverse l'Ukraine aujourd'hui, et ses implications sont au niveau économique mondiale. Le monde d'aujourd'hui s'aperçoit d'une chose, nous vivons sur la même planète, mais surtout sur le même marché. Nous pouvons espérer que cela se termine rapidement. A mon avis, c'est la seule solution pour que nous retrouvions un équilibre rapide parce que nous subissons des tensions qui sont extrêmement importantes aujourd'hui. Donc, il est difficile de prévoir ce que sera l'avenir d'un point de vue économique, je n'ai pas de boule de cristal. Il faut l'avoir à l'esprit mais cela ne doit pas influencer le débat d'orientation budgétaire et le budget, parce qu'il faut rester optimiste et il faut avoir effectivement une vision positive pour notre ville. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Merci. Je propose d'entrer dans les présentations, thématique par thématique. Je vais donner la parole à Luciane Delefortrie pour la partie culturelle. »

Intervention de Mme DELEFORTRIE :

« Après 2 années compliquées, entre organisation et annulations, nous avons pu entamer une saison culturelle en 2021 presque complète. Pour l'ouverture de saison, nous avons proposé une pièce de théâtre comique qui a attiré une centaine de personnes et pour l'ouverture de saison 2022/2023, nous vous proposerons un concert de Picardie avec leur nouvelle programmation le 15 septembre dans l'abbatiale. Le 15 février, nous avons dû annuler le concert prévu en raison du contexte sanitaire. Nous espérons que le rendez-vous sera reporté à l'année prochaine et les années suivantes. Nous avons reconduit notre concours photos sur le thème « au fil de l'eau ». Ce thème a été choisi pour permettre aux photographes amateurs de s'entraîner visuellement à l'observation de notre belle nature dans et autour de notre ville.

Les 3 gagnants verront leurs photos exposées sur les grilles du parc Déricourt.

Nous avons aussi un concert de l'orchestre d'harmonie de l'école de musique pour la Saint-Vaneng.

Je vous parlerai du partenariat avec le PETR, que nous avons depuis 2018 avec les résidences, les compagnies de théâtre pour les scolaires et le public. Des résidences sont prévues en 2022 et 2023. Mais le PETR a également beaucoup travaillé en 2021 et 2022 pour la labellisation de notre territoire « Pays d'Art et d'Histoire ». Nous sommes le 1<sup>er</sup> territoire rural des Hauts-de-France à être labellisé. De ce fait, nous pouvons en lien avec l'Office de Tourisme programmer des visites guidées pour valoriser notre patrimoine auprès des habitants. Ces visites ont commencé dès octobre 2021 : nous avons profité des visites guidées de la crypte, de l'abbatiale, de la place et de l'hôtel de ville avec une guide conférencière professionnelle. De plus, cette année, Ham va participer au Printemps de l'Art Déco. La culture est transversale et intergénérationnelle, un travail s'est engagé avec les habitants sur des actions avec, pour thèmes principaux, le tourisme et le patrimoine.

Notre projet culturel s'intègre dans le nouveau projet culturel du PETR afin de toucher tous les publics de la ville et du territoire. La ville s'est proposée pour accueillir le projet culturel Panorama où deux artistes réaliseront un cratère sur le thème historique des entonnoirs (les trous d'obus de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale), sur le site entre le château et la médiathèque. C'est un projet de création partagé et coconstruit avec les habitants du territoire. La restitution sera un moment de fête les 25 et 26 juin.

La ville souhaitait amener une offre plus importante de films et varier les actions culturelles au niveau du cinéma, comme des ciné-débats, des ciné-goûters, mais également, en accord avec l'association Ciném'Ham, augmenter le nombre de séances de 3 à 8 séances par semaine. Une convention a été signée en ce sens le 1<sup>er</sup> décembre 2021. L'association gère le cinéma et la ville lui verse une subvention de trente mille euros.

Nous avons également la création d'ateliers théâtre depuis l'année dernière. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je ne l'ai pas vu, mais je souhaitais parler du jumelage. Est-il dans votre délégation ou quelqu'un d'autre s'occupe de cela ? Je ne vois rien apparaître, je suis un peu étonné. »

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Au niveau budget, il n'y a rien pour le jumelage. Dans le contexte du Covid, aucune action n'a été programmée. M. le Maire a eu des contacts avec le Maire de Eisfeld. L'association redémarre les actions cette année avec le voyage, nous espérons faire des échanges par la suite. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Oui, effectivement, c'est pour rappeler qu'il y a un voyage comme d'habitude qui se profile sur le week-end de l'Ascension, même s'il n'est pas confirmé à 100 % et que nous recherchons des participants, si on pouvait remplir un bus. En espérant que tout se passe bien, parce que nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle progression de la Covid. Ce point est important, j'espère que nous allons retisser des liens avec Eisfeld. Nous avons eu besoin de retisser des liens, et notamment avec nos partenaires qui sont un peu plus loin. Je me permets aussi d'évoquer un autre lien qui a existé, même si cela n'avait pas été officialisé, avec une ville d'Ukraine, Tchernivtsi. Moi, je ne l'oublie pas. Des jeunes sont venus ici, dans des familles hamoises avec leur professeur plusieurs années de suite. J'ai une pensée pour eux en ce moment, parce ce qu'ils vivent n'est pas facile. La ville n'est peut-être pas aujourd'hui sous les bombes, je ne sais pas ce que deviennent ces jeunes, certainement adolescents aujourd'hui ou jeunes adultes. Je me demande si au niveau de la mairie, il y a eu un contact ou quelque chose ? Je me rappelle qu'avait été évoqué un jumelage ou quelque chose comme cela, en tout cas des liens d'amitié se sont créés avec des Hamois et des Ukrainiens, dans le contexte actuel, il faut s'en rappeler. »

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Le voyage permettra de retisser du lien pour pouvoir faire connaissance et mener des actions dans l'avenir, continuer nos échanges entre Eisfeld et Ham, avec l'Ukraine aussi. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Effectivement, comme je le disais au président de l'association, l'intérêt serait d'avoir des actions ciblées vers les jeunes, la culture, l'industrie, mais aussi développer un champ d'actions plus large. Actuellement et depuis plusieurs années, il y a effectivement des échanges très sympathiques, mais cela reste entre élus ou entre copains, sans développement... Quel intérêt pour la ville ? Il y a une vingtaine d'année, les jumelages proposaient des échanges avec des clubs de sport, des concerts, mais pour ce type d'initiative, il faut engager un budget. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, parce qu'effectivement les échanges sont plutôt privés entre personnes qui vont à Eisfeld le mois prochain et inversement l'année prochaine. Chacun prend en charge ses frais, enfin je suppose. L'intérêt d'un jumelage est de se donner les moyens d'avoir des actions, et cela n'est pas le cas depuis de nombreuses années. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Oui, il ne faut pas confondre deux choses. Il y a une association, effectivement, qui existe entre Eisfeld et Ham. Le jumelage, en revanche, il a lieu entre deux villes. Il y a des choses qui ont été tentées, ce n'est pas simple, notamment quand on essaie d'associer des établissements scolaires. Il est extrêmement important pour des jeunes d'avoir une vision européenne, cette vision qui sort de nos frontières, afin de s'apercevoir que l'on peut s'exprimer dans une autre langue. Ils ne parlent pas forcément qu'allemand, ils peuvent s'exprimer aussi en anglais. Nous avons au niveau de la ville cet accompagnement, mais la municipalité doit être également moteur. Le jumelage se fait entre les deux villes. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Oui, je suis tout à fait d'accord. D'autre question dans le domaine ? Si vous en êtes d'accord, je passe la parole à Julie VASSEUR. »

Intervention de Mme VASSEUR :

« L'an passé, nous avons comme projet principal la mise en place de l'application citoyenne. Celle-ci a été effectuée dans un premier temps en interne afin notamment de permettre aux différents services techniques concernés de se faire la main. Cette année il est envisagé de pouvoir déployer l'application au service des administrés.

Nous avons également prévu l'établissement d'un Conseil citoyen, qui a été fortement freiné par la crise sanitaire ; il est donc remis à l'ordre du jour pour le bilan 2022.

Dans les nouveautés, il est évidemment question d'étendre la communication. Même si le papier et les réseaux sociaux restent en grande partie notre moyen de communiquer, nous envisageons d'élargir celle-ci par le biais de panneaux visuels par exemple, un affichage plus clair au sein de la mairie (totems, flamme, etc...) mais en passant également par un visuel général plus moderne, en travaillant sur la charte graphique notamment.

Tout cela nécessite donc d'obtenir de meilleurs logiciels informatiques que pourrait utiliser notre chargée de communication dont le contrat d'alternance a été renouvelé. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Un mot sur le Conseil citoyen. Il y a eu de nombreux appels lancés à la population, malheureusement, nous avons été freinés par la Covid. Nous n'avons pas pu réunir ce conseil. Nous avons cependant initié des réunions publiques. Notamment à chaque fois que nous avons des travaux importants, nous les présentons au public. L'an dernier, nous avons fait des réunions publiques sur la fiscalité, nous en avons fait plusieurs sous différents formats avec dix, quinze personnes, plus récemment plus de monde... Nous avons eu des échanges, beaucoup d'échanges. Nous avons relancé les citoyens dans le bulletin, dans les mots des élus, pour venir constituer ce conseil et avoir une personne qui dirige. Malheureusement, force est de constater qu'il n'y a pas beaucoup de candidats. Cela ne m'empêche pas de participer et d'échanger, je ne manquerai pas de multiplier ces rendez-vous qui, visiblement, donnent satisfaction : les gens que l'on réunit pour parler de la troisième entrée de ville, une cinquantaine de personnes, les

échanges sont bons. Les gens sont satisfaits de ce genre de rencontre. Nous continuerons de relancer pour former un conseil citoyen. Néanmoins, si cela est trop compliqué de trouver des volontaires, nous continuerons à organiser des rencontres dans les périodes à venir. N'hésitez pas à relancer dans votre entourage afin que des gens viennent former ce conseil citoyen.  
Besoin de précisions ? Tout est clair ? »

Intervention de Monsieur ZOIS :

« Pour la Commission sports – loisirs – évènements, je souhaite faire passer un petit message : dans la période actuelle, je pense que le sport, le loisir et les festivités ont un rôle important. Notre programmation est toujours basée sur trois critères : nous ne voulons oublier personne, tout est organisé vers toutes les cultures, tous les âges et dans tous les endroits de la ville. Nous souhaitons créer du lien et avoir plus de succès et de fréquentation. Malheureusement, on s'aperçoit que, malgré l'organisation d'un festival, il est difficile de mobiliser les gens. Nous allons renforcer la communication l'année prochaine. Nous avons revu toutes les subventions aux associations, le but principal étant de les accompagner, d'avoir des budgets à la hausse. Concernant la programmation des festivités et les nouveautés, cette année, dans l'ordre croissant :

Pâques qui se fera dans le parc Délicourt avec l'organisation d'une chasse aux œufs géante avec goûter, décoration, animations musicales.

Nous allons programmer les rencontres artistiques, qui habituellement se jouaient le 1<sup>er</sup> week-end de janvier. Nous l'organiserons cette année en mai, piloté par M. BOU OUDAD.

La fête de la Saint-Vaneng. Nous allons accompagner les forains de moments musicaux, comme l'a souligné Mme DELEFORTRIE.

Les festivités de juillet reprennent cette année sur 4 week-ends, comme l'an passé.

Le vendredi de la Braderie, nous organiserons un mapping vidéo sur le parvis de la mairie. Cette année, pour la braderie-brocante, nous maintenons la gratuité afin que cet évènement se développe et prenne de l'ampleur. La gratuité attire de nombreux exposants, d'ailleurs le nombre n'a fait qu'augmenter depuis ces deux dernières années.

Les fêtes de Noël se dérouleront cette année avec un petit village en extérieur. Nous développerons le côté neige, froid, en extérieur et pas dans la salle des fêtes.

Nous réfléchissons pour rejouer Ham en Fêtes, le week-end après la Médiévale, de manière à profiter du site. Ce projet est en réflexion pour le moment, je vous en reparlerai prochainement.

Concernant les subventions de fonctionnement aux associations, 42 associations ont une subvention de fonctionnement. Les premières subventions sont à 200 € et les clubs de sport qui font de la compétition sont subventionnés à hauteur de 600 €. Bien sûr, nous continuons les subventions et les animations telles que le grand prix cycliste. Nous accompagnons le concours de pêche et le concours de pétanque.

Nous avons un accompagnement financier pour toutes les associations sportives ainsi que des subventions exceptionnelles pour l'organisation d'initiatives d'ampleur sur la ville de Ham comme un beau spectacle ou une manifestation sportive, même si c'est une association extérieure à Ham.

Cette année, le 27 et 28 août revient la course des tracteurs-tondeuses qui se déroulera, comme il y a 2 ans, dans le champ derrière Pomly.

Nous accompagnerons le canoé-kayak pour sa compétition nationale et bien sûr, sans oublier le grand prix cycliste que nous propose l'US Ham Cyclisme, qui est une belle compétition. Là aussi, il faut noter le manque de public par rapport au niveau de compétition.

D'autres évènements seront impulsés par la ville : toutes les festivités du mois de mai, la fête du 14 Juillet, la fête de la musique qui se jouera cette année encore en accompagnement avec le Centre social. L'ensemble des Pass' loisirs seront reconduits. Voilà pour les festivités. Avez-vous des questions ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Pas de suggestions ? Le Club de football va fêter ses 100 ans, nous les rencontrons la semaine prochaine. Bien, pas de question ?

Je passe la parole à Madame LARUE-VELON pour le volet solidarité. »

Intervention de Madame LARUE-VELON :

La solidarité est un grand mot pour nos séniors aujourd'hui. Ils ont été écartés de l'ensemble des initiatives courant 2021. Néanmoins, début décembre, un voyage d'une semaine a été organisé avec visite au Louvre de Lens. Également une visite de la mairie et de la cathédrale de St-Quentin. Nous avons envisagé une sortie au marché de Noël de Reims, mais, avec les mesures sanitaires, nous avons préféré annuler ce voyage, après avoir pris des informations auprès du docteur Launay, qui m'a dissuadée d'un voyage avec des retraités dans le contexte du Covid. Nous avons eu beaucoup de félicitations concernant cette semaine où nous avons accueilli une cinquantaine de séniors à chaque activité.

Nous avons également organisé des après-midis récréatifs avec le quartier de St Sulpice, le centre-ville et Ham-Est. Cela nous a permis de rencontrer les organisateurs des quartiers, que je remercie également. Cette année, nous allons essayer de renouveler ces semaines. Nous avons fait appel à la Conférence des Financeurs. Nous avons lancé deux projets : un projet concernant le pass'sénior que nous allons renouveler 3 semaines dans l'année. Nous accueillerons les séniors à partir de 60 ans, nous leur proposerons une semaine en avril, juin, et octobre. Cette semaine complète sera composée de jeux, d'après-midi récréatifs, d'ateliers, de séances de cinéma mais également de sorties culturelles. Nous envisageons comme sorties culturelles : les hortillonnages, le château de Compiègne, le château de Pierrefonds. Sorties qui resteront tout à fait gratuites. Nous lançons cette création de pass'séniors, ce projet lancé auprès de la Conférence des Financeurs a été accepté.

Le second projet était la lutte contre l'éloignement à l'accès numérique, qui a également été accepté par la Conférence des Financeurs. Plusieurs matinées vont débiter à l'Espace Luciani pour les séniors qui le souhaitent. J'oubliais la visite d'une cave de champagne. C'est une visite que nous devons faire l'an dernier, cette visite a été de nouveau demandée.

Nous allons participer à la Semaine Bleue, elle se déroulera du 3 octobre au 9 octobre. Cette initiative sera organisée à Ham cette année. L'année dernière, de gros problèmes de communication nous ont contraints à ne rien organiser à Ham, mais cette année, nous organiserons un après-midi thé dansant qui se déroulera à la salle des fêtes.

Nous arrivons au repas des aînés, qui n'aura pas lieu cette année, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure. Il sera remplacé par des bons d'achat pour tous nos séniors à partir de 65 ans et plus, très appréciés par les séniors l'année dernière et même par les commerçants. D'ailleurs les commerçants m'ont sollicitée pour savoir si nous renouvelions l'action cette année.

Pour la rentrée scolaire 2022/2023, nous engageons un partenariat avec le lycée Peltier. Nous souhaitons proposer des repas séniors, 2 par mois pour le moment. Entrée, plat, dessert, avec une animation, pour une participation financière très modique à hauteur de 5 €.

J'espère que nos séniors seront contents. Bien sûr, ils vont regretter le repas des anciens, mais nous espérons le refaire l'an prochain. Les bons de remplacement ont été très appréciés.

Des questions ? »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je me souviens d'une commission à laquelle j'avais participé, nous avons parlé du portage des repas. Monsieur Le Maire, vous étiez présent ? ou Monsieur Dubreucq ? On se posait la question sur la ville de Ham, pourquoi il y avait si peu de portage de repas. Nous avons suggéré de s'intéresser au dossier, il doit y avoir une raison. En tout cas, c'est sûr, il doit y avoir une raison pour que l'on soit une exception au milieu des autres communes. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« C'est au dernier conseil municipal, pour avoir relu le compte rendu du dernier conseil municipal. Depuis, nous n'avons pas forcément avancés. Nous avons beaucoup de chantiers en route dont celui-là. Effectivement nous avons une faible participation, qui date d'un certain temps. Nous allons travailler sur le comment améliorer l'offre, comment travailler en partenariat avec d'autres. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore la réponse. C'est bien noté, cela est un sujet important. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« 2<sup>ème</sup> point : la maison VNF, je me souviens du dossier, de mémoire il devait être en connexion avec l'autre maison qui donnait sur la rue, c'est toujours le même projet, en fait ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous allons en parler après, nous n'allons pas rentrer dans du technique. Nous allons épargner Mme LARUE-VELON qui s'occupe du logement, de l'attribution de logement. Nous allons parler après avec les dossiers techniques, de l'avancée de ce dossier très compliqué.

D'autres questions sur la solidarité, les aînés, les repas ?

Je passe la parole à Monsieur RENAULT pour la réussite éducative. »

Intervention de Monsieur RENAULT :

« La Municipalité entend poursuivre sa politique de soutien à l'École, afin d'assurer les conditions optimales de réussite éducative.

Les deux dernières années ont nécessité un effort particulièrement important en ce qui concerne les agents de service. Les contraintes liées au contexte sanitaire nous ont en effet amenés à accroître les temps d'intervention dans les classes ou le restaurant scolaire, mais aussi à assurer de nombreux remplacements en raison des arrêts maladie. Je tiens au passage à remercier l'ensemble des agents investis dans cette mission ainsi que les responsables RH et Affaires scolaires qui passent beaucoup de temps à gérer au mieux la situation.

Cet effort sera poursuivi et, cette année, toutes les classes de nos écoles publiques seront dotées de capteurs de CO2.

Indépendamment des crédits alloués pour l'achat des fournitures scolaires, nous poursuivrons le renouvellement du mobilier scolaire et nous accompagnerons à nouveau les enseignants de maternelle dans l'achat de matériel durable, ce qui avait été interrompu pour permettre le financement de l'installation des TBI.

La Ville maintiendra son soutien à certains dispositifs tels que l'accueil des enfants de moins de trois ans ou le petit déjeuner à l'école, les classes de découverte ou les voyages pédagogiques.

Des travaux importants seront encore programmés cette année dans les différentes écoles. Le restaurant scolaire fera l'objet de nouveaux investissements (travaux et équipement divers).

A propos de la restauration scolaire, la grande nouveauté consiste en un système de pré-réservation et de paiement en ligne lancé au mois de janvier 2022. Ce système se met en place progressivement, les familles ayant encore actuellement la possibilité d'utiliser les tickets achetés auparavant. Quelques ajustements sont effectués pour tenir compte des remarques et des petites difficultés rencontrées.

Nous envisageons l'application de ce système à l'Accueil de loisirs municipal, sans doute à partir des vacances d'été. En ce qui concerne l'ALSH, le bilan de l'année 2021 est très satisfaisant, en termes d'activités et de fréquentation. La gestion en régie municipale sera donc poursuivie, aussi bien pour les mercredis que pour les périodes de vacances scolaires. L'équipe d'animation sera renforcée si besoin pour suivre le développement de cet ALSH.

Par ailleurs, une réflexion est en cours à propos du CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire), dispositif mis en veille en raison du contexte sanitaire et qu'il conviendrait de relancer.

Ce même contexte sanitaire a sérieusement gêné le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants. Cependant les membres de ce conseil continuent à s'investir et à travailler sur des projets qui devraient voir leur aboutissement avant la fin de cette année scolaire. Le CME sera renouvelé à l'automne 2022 et nous envisageons de lancer parallèlement un Conseil Municipal des Jeunes, en nous appuyant sur les jeunes élus, bien investis actuellement et qui auront fait leur entrée au collège.

Je termine en remerciant les membres du conseil municipal adultes qui interviennent et permettent d'encadrer ce conseil municipal des enfants.

Je suis à votre disposition, si vous avez besoin de précisions. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Monsieur Renault, Monsieur le Maire, j'ai appris qu'il y a peu de temps une classe de l'école Jean Zay était peut-être menacée de fermeture. Je voulais vous dire et je me fais porte-parole de mes collègues que vous pouvez compter sur notre soutien pour éviter cette fermeture. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Déjà l'an dernier, il était question de fermeture de 2 classes et pas une seule. Nous avons réussi à l'éviter, mais cela est dû à la période Covid : l'Etat a choisi de maintenir les classes avec très peu d'élèves. Cette année, la fermeture de deux classes est encore d'actualité. Nous avons une réflexion complexe à mener sur l'école V. Hugo. En ce qui concerne, l'école Jean Zay qui a un nombre d'élèves très faible, les enseignants, les parents et nous-même convenons que cette fermeture n'a rien d'anormal. C'est juste de la gestion. Nous avons rencontré et échangé avec d'autres élus mais aussi le député. Nous sommes d'accord que pour cette fermeture à l'école Jean Zay, il n'y a pas grand-chose à dire. Peut-être n'avez-vous pas tous les éléments ? Je vous écoute. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Vous avez raison sur une chose, je n'ai pas d'éléments. Donc effectivement c'est sur le principe, quand on parle d'école de la République, j'y suis sensible. Maintenant, une fermeture de classe, forcément cela m'interpelle. J'ai assisté à une commission, il y a peu de temps sur les listes électorales. J'y ai compris que l'on avait un certain nombre de naissances sur la ville de Ham. C'est une bonne nouvelle, mais après j'apprends que l'on parle d'une fermeture de classe à Jean Zay ; sur le principe, une fermeture de classe, j'ai beaucoup de mal. »

Intervention de Madame SCHWEITZER :

« Je suis particulièrement en ce moment, « spécialiste » de la fermeture et des ouvertures de classes, c'est un phénomène qui est général sur le territoire. Actuellement, je suis sur le territoire de Noyon, nous rencontrons les mêmes situations. Par rapport à Ham, j'entends qu'il soit difficile d'envisager une fermeture d'une classe de l'école publique républicaine laïque. Mais, quoi qu'il en soit, nous avons des écoles privées où sont inscrits des enfants de primaire qui ne sont donc pas inscrits sur les écoles publiques de Ham. Cette répartition des élèves sur un territoire d'enseignement a des conséquences qui ne sont jamais anodines. Nous ne pouvons rien faire pour une fermeture de classe, si ce n'est qu'empêcher le drainage ou le départ des enfants sur des établissements privés, là, nous sommes dans l'atteinte à la liberté de chacun. »

Intervention de Monsieur RENAULT :

« Je peux vous donner quelques indications. Monsieur le Maire a souligné que cette fermeture de classe était malheureusement envisagée depuis déjà au moins 2 ans. J'ai assisté à plusieurs conseils d'école à Jean Zay. A chaque fois, la directrice parlait de cette fermeture avec crainte. Nous avons rencontré dans l'année l'Inspectrice de l'Education Nationale. Je me suis déplacé à Amiens à l'Inspection Académique. Nous avons reçu récemment le député. Concrètement, au niveau des effectifs de l'école Jean Zay, même avec une fermeture de classe, nous allons arriver, en se basant sur les prévisions, à un effectif de 17 élèves par classe en moyenne. A titre personnel, depuis de nombreuses années, j'ai toujours lutté contre les fermetures de classe. Mais, il y a un moment où nous sommes dans l'obligation d'acter certaines choses : en ayant 17 élèves dans la classe, il est difficile de garder une classe supplémentaire, même s'il s'agit d'une moyenne. Nous aurons des classes plus légères et effectivement des classes de cours moyen seront chargées, mais cela reste avec des effectifs que je qualifierais de raisonnables.

Je fais une remarque complémentaire, nous n'allons pas lancer des démarches pour nous opposer à la fermeture puisqu'elle est déjà actée au niveau du Conseil Départemental de l'Education nationale qui s'est réuni il y a quelques semaines.

La décision se base sur les effectifs relevés sur plusieurs années et par rapport aux prévisions, il y a une baisse d'effectifs à Ham, plus particulièrement sur Jean Zay : sur les cinq dernières années, l'effectif a baissé d'une soixantaine d'élèves.

Ensuite, vous parlez des naissances. Effectivement, pour les années à venir, nous pouvons nous attendre à une remontée d'effectif. Rien ne nous interdira à ce moment-là de revoir avec l'Inspection académique afin de demander une réouverture. C'est toujours pénible de fermer puis de rouvrir, mais actuellement des choix sont faits de répartition dans les écoles.

J'espère vous avoir donné les renseignements dont vous aviez besoin. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je vous remercie pour ces explications. Ce n'est pas un sujet qui prête à polémique, nous aurons sans doute l'occasion d'en discuter en tête à tête. Je laisse le conseil municipal se développer sur d'autres sujets. »

Intervention de Monsieur DUBREUCQ :

« Nous continuons ce qui a été mis en place ces deux dernières années : rencontres avec les commerçants, 2 fois par an. Toujours et surtout être à l'écoute de nos acteurs économiques et de soin. Monsieur Oriet participe énormément à ce lien et à l'accompagnement des porteurs de projets. Nous rencontrons plusieurs porteurs de projet régulièrement depuis quelque temps qui souhaitent s'implanter. L'aide aux commerçants se fait via le CCAS, avec la reconduction des bons suite à l'annulation du repas des aînés, et toujours notre action sur les vitrines vacantes pour avoir un centre-ville attractif et avoir des vitrines attrayantes à côté des commerçants en activité.

Je laisse du temps à mes collègues qui ont plus de choses à développer. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Y a-t-il d'autres questions ? Je passe la parole à Mme SCHWEITZER. »

Intervention de Mme SCHWEITZER :

« Concernant les projets qui sont impulsés par la commission Vie active, le dispositif qui existe déjà depuis un certain nombre d'années, d'accompagnement à la mobilité, le permis citoyen, sera reconduit en 2022. Le principe est le suivant : nous accueillons et nous nous entretenons avec des candidats qui souhaitent obtenir le permis de conduire en présentant un projet. Nous accompagnons à la fois le financement et le projet. Nous avons ouvert en 2021 des possibilités pour 10 candidatures, nous avons accompagné 6 candidats. Pour cette année, nous ouvrons à 10 candidatures, les premiers entretiens auront lieu au mois de mai prochain.

Toujours dans l'accompagnement à la mobilité, un autre projet est mis en œuvre qui a pour but d'améliorer le tour de la navette (tour de ville). Après observations, enquêtes et plusieurs réunions, il sera testé à partir de juillet 2022 un passage à trois tournées par jour pour augmenter les possibilités pour les usagers d'utiliser la navette et une prise en charge des transports que l'ALSH doit mettre en place pour les enfants en demi-journée ou les amener sur les lieux d'activités, une extension de cette navette sur le mois de juillet et la première quinzaine d'août en réponse aux besoins de familles souhaitant aller sur les divers lieux de loisirs ou lieux d'intérêt de la ville de Ham.

Pour ce qui est de l'accompagnement à la vie professionnelle, nous poursuivons l'heureux partenariat avec l'AIDEQ, pour la mise en place de brigades citoyennes. Pour mémoire, l'AIDEQ avait participé à la première brigade verte.

Toujours dans l'accompagnement à la vie professionnelle, adossé à l'espace de vie sociale Luciani, nous voudrions mettre en place un dispositif « Outils en mains », qui s'adressera à un public plus jeune, dispositif de liens intergénérationnels proposant à des personnes passionnées, retraitées ou non, d'apprendre à des jeunes de 12 à 18 ans des gestes professionnels, pour restaurer leur estime de soi d'une part et d'autre part le goût de faire avec les mains.

J'en profite pour lancer un appel : pour l'instant, nous sommes dans la phase d'élaboration de ce dispositif. Il va faire l'objet de réunions publiques avant la fin du mois de juin. Je fais appel à tous ceux parmi vous qui êtes intéressés pour transmettre 2 heures par semaine des gestes quels qu'ils soient ou des gestes de passion, pour organiser un éventail riche pour des jeunes volontaires de 12 à 18 ans, hors du cadre scolaire.

Mme LARUE-VELON a déjà parlé du partenariat à l'accompagnement à la vie professionnelle et de faire du lien intergénérationnel, partenariat que l'on tisse avec le lycée Peltier pour commencer la mise en place de repas seniors pour un échange de pratiques. Avez-vous des questions ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Avez-vous besoin de précision ?

Je passe la parole à Monsieur SIROT. »

Intervention de Monsieur SIROT :

« En termes de cadre de vie, il y a 3 chapitres : tout ce qui touche au cadre de vie directement, tout ce qui touche au patrimoine, et tout ce qui touche à l'urbanisme. Il y a des vases communicants d'un sujet à l'autre.

Pour le cadre de vie, projets 2022 : nous continuons la participation au concours des villes et villages fleuris. Nous rénovons l'accueil du cimetière, nous réhabiliterons les toilettes publiques, nous allons continuer l'opération 100 arbres à l'automne 2022 et nous rénovons tous les bancs publics.

En termes de fonctionnement : le fleurissement de la ville, la mise en conformité du monte-charge du restaurant scolaire, les réparations urgentes suite aux diagnostics des toitures, l'acquisition de matériels, de petits équipements type désherbeur thermique, diagnostic et entretien des arbres, la formation des agents, le passage de la balayeuse, le curage des avaloirs et d'une partie des canalisations des eaux pluviales.

En ce qui concerne les investissements : le château d'eau et la station de pompage, la réfection de la voirie, le parking Sébastopol, la signalisation, les barrières de sécurité, la rénovation de l'éclairage public, les illuminations de Noël pour la nouvelle entrée de ville, le coffret forain pour le quartier de la Plaine St Martin, les sanitaires pour le bloc 4 de Jean Zay, la remise en état des fenêtres de l'ITEP 1<sup>ère</sup> tranche, la remise en état des logements, les travaux de réhabilitation de la 3<sup>ème</sup> entrée de ville, les travaux de réhabilitation du quartier centre-ville.

Concernant un sujet que nous venons d'évoquer, dans la continuité de Kandy et de l'atelier Jean-Luc François, le lot n°3 sur lequel nous avons fait l'étude de chiffrage en 2021, nous avons retiré les auvents. Pour le moment, nous n'allons pas plus loin, nous mettons le dossier en attente, n'ayant pas de porteur de projet.

La rénovation du bureau du gardien du cimetière se fera cette année en régie, les toilettes publiques de la rue Audinot seront réhabilités, le nouvel aménagement du boulevard de la République (nous l'avons réalisé en 2021 mais nous ajouterons quelques fleurissements), fleurissement de la rue du Théâtre (reporté en 2021 suite à une réunion publique) réalisé en 2022 en accord avec les riverains, l'ensemble des massifs sera redensifié, une bande de prairie fleurie sera créée sur le boulevard de la Liberté, le renforcement des massifs afin de donner plus de couleurs en toutes saisons.

En ce qui concerne la sous-traitance, elle sera poursuivie pour la tonte des surfaces engazonnées, pour le fauchage des talus, les tailles de formation des 100 arbres plantés, la taille en rideau des tilleuls en alignement sur les boulevards, l'élagage de quelques arbres, le diagnostic phyto-technique sur les arbres de l'école, l'intervention de Somme Nature pour l'entretien d'une partie des massifs en termes de réorganisation.

La Ville fera à nouveau appel au chantier d'insertion qui est proposé par la CCES, 9 jours dans l'année, le projet 1000 arbres qui s'appuie sur le plan 1000 arbres offerts par la région des Hauts de France, permettra aussi de verdier notre commune. Cette année, nous avons réalisé la plantation de 4 arbres remarquables, un dans chaque quartier, la suite du programme est prévue à l'automne 2022. Important,

l'inspection du réseau des eaux pluviales qui sera poursuivie ainsi qu'une partie du curage des avaloirs et une partie des canalisations. Les travaux sont en cours concernant la station de pompage, ainsi que l'étude du réseau d'eau potable qui devrait nous être remise avec une proposition de programmation. Concernant la signalisation, la signalisation horizontale sera rénovée, de la zone 30 créée, je vous signale qu'une tranche en 2021 a été réalisée boulevard de la République, Rue de Corcy, place de la Mairie. Signalisation verticale : suite à l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur, une signalisation est à mettre en place aux entrées de ville. Les barrières de sécurité, place St Sulpice qui ont été fortement abimées dernièrement par un accident seront remplacées.

Logement : quelques travaux, changement de 2 fenêtres de toit sur notre patrimoine locatif. Travaux dans les écoles : Ecole Jean Zay : remise en état du bloc 4, effectuée partiellement en 2021, sera terminée en 2022, changement du revêtement de sol d'une classe de maternelle, remise en état du centre médico-social, peinture des grilles et portes d'entrée. Ecole V. Hugo : remise en état d'une canalisation des eaux pluviales, achat de chaises et de tables. Ecole J. Verne : diverses réparations de toiture, robinetterie, plafonds etc.

Autres travaux de réparations et actions diverses : les travaux d'urgence sont à effectuer suite au diagnostic réalisé en 2021 sur l'ensemble des bâtiments et en particulier des toitures, un plan décennal de réfection doit être également mis en place.

L'opération binette conduite en 2020 et 2021 sera reconduite sous forme de brigade verte.

Une étude sera menée sur la gestion du parc automobile.

L'opération sapin de Noël est bien entendu reconduite, étendue au quartier St Sulpice et au quartier Plaine St Martin. Les 4 grands sapins seront réinstallés, la quantité de petits sapins sera diminuée.

Fibre optique : Somme numérique annonce la fin de son déploiement à Ham.

Le coffret forain de la Plaine St Martin sera installé pour mettre en sécurité les branchements forains.

Rue de Sorigny, à l'ITEP, les travaux de remise en état du bâtiment font l'objet de devis pour travaux réalisés pour la création d'une cloison intérieure et la réparation de la totalité des systèmes de fermeture des fenêtres, ainsi que la réfection du mur mitoyen. Au budget 2022, la moitié des systèmes de fermeture des fenêtres seront réalisées et la réfection du mur mitoyen fait l'objet d'un dossier d'assurance.

L'échelle d'accès à la cloche de l'église Notre Dame sera aussi revue.

Salles municipales : réfection du plafond de la maison pour tous, renouvellement d'une partie des chaises pour les salles Jean Moulin et Jean Dufaux, avec travaux de réfection peinture et morceaux de tuyauterie à la salle Jean Dufaux..

Parking Sébastopol : le terrain pour l'extension du parking est gracieusement cédé par l'entreprise Aluminium France Extrusion Ham, le bornage a été effectué et le parking sera effectué courant 2022.

Je passe au 2<sup>ème</sup> chapitre : Patrimoine.

Les projets : travaux de réhabilitation sur l'abbatiale, c'est toujours d'actualité, donation d'une collection, c'est effectif, diagnostic en vue de la restauration du château : suite à 2 réunions de travail avec l'association des Amis du château, le cahier des charges a été établi pour le diagnostic, la demande de subvention et la réalisation du diagnostic sont à prévoir en 2022. La ville envisage de lancer un programme de protection et de restauration des sites classés : l'église Notre Dame, le Château de Ham. Pour l'Abbatiale, nous sommes en recherche de financement dont DRAC, Région, ...

Pour la donation de la collection, en fait la donation a été faite en seing privé, donc elle est effective. Actuellement toute une partie de la collection est déjà transférée à la mairie, c'est la partie de minéraux ainsi que les vitrines qui ont été données avec la collection. L'idée est de créer un outil pédagogique, c'est la volonté du donateur. Elle sera installée à la Mairie puis transférée avec l'accord de la directrice à l'école Jean Zay, dans une classe prêtée pour l'occasion. Il nous reste à faire la mise en scène, afin que cette collection ne soit pas statique, mais dynamique.

Je reviens sur le Château, en fait, c'est la même idée que pour l'abbatiale, il faut d'abord faire un diagnostic pour la mise en valeur de l'ensemble des vestiges du château.

En matière de sécurité, la ville poursuit l'installation de caméras de vidéoprotection. La convention relative à la revitalisation du centre bourg qui rassemble les douze fiches actions aurait dû se poursuivre jusqu'en 2023. Deux fiches ont été menées à terme : réhabilitation de 4 logements rue de Sorigny, transformation

de 2 logements rue des Cordeliers afin de créer la Mam. 3 fiches sont en cours de réalisation : l'îlot de la Paix, les aménagements des rues du centre-ville, et l'OPAH. La ville a été sélectionnée pour le nouveau dispositif « petite ville de demain ». Une convention a été signée en date du 1<sup>er</sup> février 2021, comme la revitalisation du centre bourg, les futurs projets pourront être financés dans le cadre du droit commun, un chef de projet a été recruté.

Nous passons au 3<sup>ème</sup> chapitre : urbanisme.

Projets 2022 : Terrain rue de Noyon, résidence des Cordeliers, achat du centre St Martin, extension du cimetière St Sulpice, vente des parcelles de la Zac St Sulpice, viabilisation des terrains à racheter à l'OPSOM, création d'un parking rue Sébastopol.

Fonctionnement : instruction des documents ;

Investissement : Rétrocession de parcelles par AMSOM Habitat à la commune. Prémption du terrain 35 bis rue de Noyon, prémption du terrain 4 bis rue du 8 mai.

Acquisition foncière : rétrocession à la ville à l'euro symbolique par AMSOM, d'une parcelle d'une superficie de 2 074 m<sup>2</sup> issue de la parcelle incluant la parcelle Emile Luciani, son extension et le City stade. En fait, le bâtiment est construit sur une parcelle qui ne nous appartenait pas. Rétrocession à l'euro symbolique par AMSOM Habitat à la ville d'une parcelle sise derrière l'école maternelle Jules Verne. Prémption du terrain 35 bis rue de Noyon (anciennes Galeries Barbès) d'une surface de 2352 m<sup>2</sup>, prémption en cours, cette parcelle qui pourrait être utilisée dans le projet « Vallée Idéale », afin d'aménager un parking pour camping-cars proche de l'entrée de ville, la vente est reportée sur l'année 2022. Prémption du terrain 4 bis rue du 8 mai, quartier St Sulpice pour un projet d'aménagement technique. Fiches Wattelier, nous l'avons déjà longuement évoqué rue de Noyon, la parcelle de 3 545 m<sup>2</sup>, compromis de vente signé au profit de la Société Gambet qui porte un projet de maison de santé, nous garderons une allée verte de 4 mètres de large, côté droit le long de la clôture, cela restera propriété de la ville. Un portail sera installé dès que le porteur de projet commencera les travaux. La propriété des Cordeliers sise 33 rue du Général Leclerc sur un terrain qui fait l'objet d'échanges avec un porteur de projet. Une réunion a eu lieu avec les ABF, un compromis de vente a été signé avec la Société Carobat porteuse de projet. Plusieurs réunions sont planifiées avec les ABF avant la vente définitive et le dépôt du permis de construire. Le centre St Martin (2 067 m<sup>2</sup>) propriété de l'association diocésaine d'Amiens, la ville pourrait en faire l'acquisition. Nous les avons rencontrés aujourd'hui. Une emprise d'1,08 ha, près du cimetière de St Sulpice est réservée au PLU pour son extension. Face au manque de concessions, l'acquisition de ce terrain est envisagée, une étude hydrogéologique et une étude de sol sont à prévoir avant l'achat. La vente de 5 parcelles sises Zac St Sulpice pour une surface de 4,6 hectares décidée en 2019 par les élus de la ville et la CCES notamment n'a pas exécutée.

La construction de la gendarmerie et de 16 pavillons pourrait voir le jour sur ces parcelles. Toutefois, les services de la gendarmerie ont émis le souhait de s'installer sur un terrain proche du château d'eau qui offrirait un accès aux résidences des militaires rue de la belle Sabotière. Des contacts sont entrepris avec la SIP en vue d'en faire l'acquisition. Dans le cadre de son développement, une entreprise souhaite faire l'acquisition d'une parcelle de 1 898 m<sup>2</sup> sise Zac St Sulpice. Les terrains acquis auprès de l'OPSOM sur une surface totale de 2 950 m<sup>2</sup> à la Plaine St martin ont fait l'objet de négociations en 2021 avec un bailleur qui souhaitait viabiliser les parcelles proposées à la vente, même contre le terrain à l'euro symbolique, il n'a pas donné suite au regard de la trop faible rentabilité du projet.

En fonctionnement : la ville réalise en interne les certificats d'urbanisme, vous avez en fait le texte et la remise à jour des tarifications comme tous les ans.

Je vais rajouter le petit point que M. Vermander voulait que j'évoque : j'ai mis VNF, pour information, 2 parcelles, la 1<sup>ère</sup> qui est côté boulevard de la Liberté. Celle-ci a été cédée, la parcelle est en cours d'aménagement, la destruction du bâtiment est en cours depuis hier. La 2<sup>ème</sup> parcelle n'est toujours pas propriété de la ville : problème juridique, pour l'instant nous ne pouvons pas accéder à la propriété. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Juste un petit point juridique : c'est compliqué, sur le 15 et 17 rue Delorme, effectivement on peut rejoindre le 4 boulevard de la Liberté. C'est une DUP qui est en route depuis 2010, qui n'a pas pu avancer,

nous n'avons pas pu devenir propriétaires, et les héritiers se désintéressent du bien, donc très compliqué d'aller au bout de la succession. Nous sommes en fin de démarche DUP, en juin je crois, donc il est envisagé sur les conseils de notre avocat d'engager une procédure d'expropriation pour désintéressement d'héritiers. Il s'avère que la communauté de communes nous a contactés, nous sommes actuellement en train d'engager une procédure d'expropriation à finaliser avant le 6 juin, date à partir de laquelle la DUP n'est plus valable, et le dossier sera abandonné. La communauté de communes a engagé une procédure sur un autre bâtiment qui est assez proche, c'est l'ancien Chalet, qui fait l'angle de la Rue de Flamicourt et la Rue de Paris à Muille-Villette, c'est le même propriétaire avec les mêmes difficultés. La Communauté de Communes m'a informé de sa volonté d'engager une démarche de DUP pour reprise d'un local vacant en état d'abandon manifeste, ce n'est pas identique à notre démarche. La Communauté de communes ayant vu que c'était le même propriétaire, nous a sollicités afin de savoir si nous souhaitions engager une action commune. Pourquoi pas, sauf que notre avocat n'est pas d'accord sur la démarche, il estime que les locaux ne sont pas en abandon manifeste et vacant parce que l'on connaît le propriétaire, c'est plutôt un désintéressement des héritiers et qu'il faut engager une expropriation, ce qui n'est pas la même chose. Nous sommes d'accord pour engager une action commune si l'on peut. Nous nous sommes rencontrés avec la Com de Com, nos avocats vont échanger afin de savoir quelle est la meilleure démarche : expropriation ou local en état d'abandon manifeste. C'est un peu juridique, cela dure depuis 2010. Cela répond-il à votre question ? »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Oui, j'avais un espoir que toute cette histoire se soit terminée positivement. Dans le projet qui est fait, est-il toujours tenu compte de la possibilité, parce qu'il y avait un raccord derrière, parce c'était un seul projet au début, juste une question, est-ce un nouveau projet derrière la maison VNF ou sur le terrain de la maison VNF ? et qui tient compte d'un futur éventuel ? Voilà, j'ai une question à ce niveau-là. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Pour le moment, il faut devenir propriétaire, le projet était dans une fiche action avec la Com de Com du Pays Hamois au moment de la revitalisation et de la convention que nous avons signée avec l'Etat et nos partenaires, en 2016 de mémoire. C'est une fiche action que nous avons constituée dans ce cadre-là. Les terrains n'étant toujours pas notre propriété, cela pourrait être un projet effectivement, il y avait cette idée, puisque les terrains se relient d'avoir 3 ou 4 maisons, boulevard de la Liberté et 5 pavillons qui vont être construits à la place de la maison VNF, et la même chose de l'autre côté avec un terrain entre les deux, c'est un peu cela le projet. Aujourd'hui cela reste une possibilité, mais il faut que l'on devienne propriétaire du terrain. Le projet peut-être le même ou un autre à cet endroit-là. L'idée est de reconstruire du logement. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je pense que certains sujets vont être abordés lors des commissions qui vont arriver, Monsieur SIROT a développé beaucoup de points, beaucoup de sujets qui sont intéressants. Juste un seul sur le château et la station de pompage, les travaux sont en cours. Moi je n'ai rien repéré, j'avais déjà demandé dans le temps sur d'autres sujets si, de temps en temps, il y avait une réunion de chantier ou autre chose, cela m'intéresse de participer, afin d'avoir une idée de comment cela se passe. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous sommes sur la préparation du chantier, les entreprises sont en train d'étudier la possibilité de détourner le château d'eau pendant les travaux et donc c'est cette installation qui est en cours. Nous ne sommes pas encore dans les travaux du château d'eau par lui-même, mais une préparation d'une déviation du château pendant les travaux d'eau.

Avez-vous besoins de compléments d'information, avez-vous des suggestions ?

Pour finir, je souhaiterais vous donner quelques informations, par exemple : il était prévu l'achat de

logiciels pour la gestion du cimetière, et l'état-civil l'an dernier, cela n'a pas été fait. Il était prévu aussi d'ailleurs de recruter une personne pour d'une part, gérer les propriétés en état d'abandon manifeste et la gestion des cimetières d'autre part. Nous étions partis sur l'idée de recruter des contrats PEC, cela n'a pas fonctionné. Il va falloir imaginer l'action d'une autre façon.

Dans la stratégie financière, vous l'avez certainement vu sur les tableaux, notre capacité d'auto-financement s'est améliorée en 2021. Certains gros travaux d'investissement sont en route comme on vient de le dire avec le château d'eau et la station de relevage.

Nous proposerons très probablement, à moins que vous ayez une autre idée, de reconduire les taux d'imposition fixés en 2021.

Notre excédent de fonctionnement à vérifier avec les services de l'Etat, devrait s'élever à 671 467,35 €, l'excédent de fonctionnement cumulé 2 257 732,38 €.

En investissement, l'excédent 2021 s'élèverait à 120 127,07 € et l'excédent cumulé d'investissement serait à hauteur de 762 410,56 €.

Il y a des restes à réaliser dans les travaux d'investissement ou dans les recettes d'investissement qui seront reportés sur le budget 2022 dont 341 174 € pour les recettes.

L'ensemble des dossiers que nous avons votés lors du conseil du 15 décembre dernier, dont vous avez la liste sous les yeux, ont fait l'objet de demandes de DETR. Ce n'est pas pour autant que tout sera accepté.

Vous verrez dans l'inscription au budget que, si bon nombre sont retenus, toutes ne le sont pas forcément. Mais nous avons comme principal élément la requalification du centre-ville, par exemple.

Quelques chiffres quand même, les charges à caractère général où l'on retrouve les fluides et les frais de télécommunication et les fournitures d'entretien, des contrats de prestations, les contrats d'assurance, la maintenance, mais aussi les fêtes et cérémonies ou les transports, pour la navette en ville et transport pour les scolaires, tout cela représente 29 et demi % des dépenses de fonctionnement en 2021, que les charges de personnel représentent 48,9 % en 2021, que c'est relativement similaire aux autres années.

Parmi le personnel, nous aurons 3 départs en retraite prévus dans l'année et une mutation, un agent nous quitte aujourd'hui. Nous sommes en disponibilité d'un cadre A qui était sur un emploi fonctionnel de DGS. La masse salariale pourrait augmenter en fonction des avancements et des agents, mais elle varie aussi, parce que nous n'avons pas autant d'agents. D'ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier nous avons moins d'agents que l'an dernier, 45 agents dont 41 titulaires à temps complet, 3 titulaires à temps non complet et 1 contrat d'apprentissage en communication.

Le montant des amortissements s'élèverait à 517 974,32 € exactement au CA 2021.

Les autres charges que l'on appelle de gestion courante dans lesquelles nous retrouvons les indemnités et les cotisations pour les élus, les subventions versées aux associations ou les participations à certaines structures, représentent 7,2 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières pour payer les intérêts d'emprunt représentent 0,65 % des dépenses de fonctionnement.

Côté investissement, il y a des restes à réaliser, des choses en cours qui n'ont pas été réalisées sur l'année 2021 pour un montant en recettes de 777 204 €. Cela fait beaucoup mais ce montant comprend la 3<sup>ème</sup> entrée de ville qui est dans les restes à réaliser, car c'est un marché qui a été passé en 2018.

Les principales dépenses d'investissement, je ne vais pas toutes vous les détailler, vous allez les retrouver ligne par ligne, mot à mot dans le budget qui va être présenté dans quelques jours. M. SIROT vient de vous les lister. Je vous précise que dans la structure budgétaire, puisque que nous parlons des travaux de centre-ville incluant la totalité des rues, nous travaillons ce dossier complet, pour un montant hors taxe de 2 M 400 € pour les aménagements, les travaux d'effacement de réseaux électriques. Nous sommes en train d'étudier, afin que ces travaux fassent l'objet d'un appel d'offre sur un seul marché car l'objectif est d'être subventionnés par la Région cette année (une enveloppe est ouverte depuis 6 ans). L'objectif est d'obtenir 1 M d'euros à la Région. La difficulté, ce sont les différences d'organisation de nos partenaires, les demandes de subventions auprès de la Région s'effectuent uniquement lorsque les commandes sont passées. Nous avançons avec les services de la Région, nous nous rencontrons régulièrement avec les élus afin que chacun soit imprégné du dossier. Probablement en juillet ou septembre au plus tard, nous déposerons nos dossiers de demandes de subventions pour que le Conseil régional délibère à l'automne,

c'est un gros dossier.

Comme pour l'église, gros dossier, ce n'est pas les mêmes partenaires, ce n'est pas tout à fait la même chose, je vous proposerai, on en parlera jeudi lors de la commission plénière finances, d'inscrire au budget une somme qui pourrait être utilisée cette année, mais évidemment sur les travaux du centre-ville, nous n'allons pas utiliser 2 millions 400 €, on ne va pas démarrer. Même si nous commençons le marché celui-ci va s'étaler sur 3 exercices ou 4 exercices. Ce que l'on proposera, c'est de voter un plan de financement pluriannuel, qui permettra de pouvoir avancer dans le dossier sans inscrire au budget 2 M 4 et sans les difficultés d'équilibre du budget évidemment.

Nous avons regardé : nous pourrions inscrire 2 M 4 € au budget de cette année. Premièrement c'est inutile, parce que l'on ne va pas les utiliser, deuxièmement cela n'est pas sincère parce que pour équilibrer, vous allez mettre obligatoirement un emprunt que nous ne ferons pas forcément parce que vous allez étaler la dépense sur plusieurs années. Nous vous proposons de voter un plan pluriannuel, cette année nous aurons une dépense d'environ 300 000 € qui serviront largement pour les dépenses de cette année. La même chose pour l'église : nous serons probablement en 4 phases, il est difficile d'aller plus vite, parce que nous rencontrerions des difficultés techniques et d'entreprises disponibles.

Cette année, pour lancer, il faut que le Conseil Régional s'engage, que l'on adopte un plan pluriannuel, nous inscrirons un budget de 100 000 € ou 150 000 € sur le budget 2023 et après la dépense devient bien entendu obligatoire puisque vous l'avez votée cette année pour les années à venir, même si le plan de financement peut être réajusté tous les ans au moment du vote du budget. C'est la solution que nous proposerons afin de pouvoir équilibrer le budget investissement. Nous proposerons cela pour ces deux dossiers de travaux.

Pour le reste, vous avez la liste, je ne vais pas la redonner, tout cela concerne les postes d'aménagement urbain, l'école, les services techniques, les cimetières, le patrimoine historique, avec des études à lancer parce que là nous ne sommes pas dans l'opérationnel, notamment sur la mise en valeur et la sécurité du site du Château. Pas de travaux bien sûr cette année, après des travaux sur les logements. Dans le cadre de vie, on l'a dit avec les plantations d'arbres suite au plan région, du patrimoine locatif, sur l'administration et les bâtiments publics : divers achats, renouvellement d'ordinateurs, des choses que nous faisons un peu tous les ans ; de l'acquisition foncière, comme évoqué tout à l'heure, la rue du 8 Mai non finalisée parce qu'on doit voter le budget, car préemptée en fin d'année. Nous signerons au mois de mai. Rue de Noyon basse : dossier non finalisé parce que juridiquement c'est long. Nous proposerons également d'inscrire une somme de 300 000 € ou 350 000 € pour l'acquisition foncière car nous sommes en négociations sur plusieurs propriétés. M. Sirot en a parlé tout à l'heure : Centre St Martin et aussi sur la route de St Quentin, nous avons évoqué l'emprise réservée pour l'extension du cimetière. Mais aussi à cet endroit-là, les propriétaires disposent de 5 ou 6 hectares, nous sommes en cours de propositions pour l'achat de terrains autour du cimetière, ceux qui donnent à la fois route de St Quentin et à la fois cité des Foyers. Je rappelle que le PLUI devrait avancer, il est porté par la Communauté de Communes et que dans ce cadre-là, nous allons perdre des quotas fonciers pour le logement, puisque nous en avons sur la ville de Ham : 24 hectares réservés dans le document d'urbanisme. Pour vous donner une idée, 80 hectares sur l'ensemble du Pays Hamois, à l'époque c'était un document élaboré par le Pays Hamois. Aujourd'hui, nous aurons 50 hectares à se partager sur l'ensemble de la nouvelle communauté de communes. Je vous laisse imaginer les débats, évidemment nous ne pourrions pas défendre l'idée de garder 24 hectares, cela ne serait pas sérieux, puisque nous n'avons rien fait depuis 15 ans. A partir du moment où nous n'avons pas utilisé ces quotas fonciers, on ne peut pas dire que nous allons les garder. L'idée est de commencer à regarder où nous pourrions faire l'acquisition et si on peut faire l'acquisition, et de se dire peut-on se battre pour 10 hectares, un peu sur la route de St Quentin, un peu sur la route de Chauny, il devient urgent d'avancer pour savoir où cela peut être. Donc nous proposerons d'inscrire une somme pour l'acquisition foncière. Puis le dernier point sur les investissements, c'est la médiathèque, il s'agit d'un fond de concours que la Commune paye à la Communauté de communes en investissement mais nous payons aussi en fonctionnement, 25 000 – 26 000 € pour rembourser l'investissement et sur le fonctionnement un fond de concours qui est en fonction des charges de fonctionnement engagées par la Communauté de Communes à la fin de l'année. Nous approchons les 30 000 €. Cela fait débat, je ne vous cache pas que je

serais favorable à ce que l'on arrête cette participation et je défends également cette idée, au regard du fait que c'est le seul bâtiment qui fait l'objet d'un fond de concours d'une commune à la communauté de communes alors que nous avons plusieurs bâtiments. Aucun ne fait l'objet d'un fond de concours, même la Nouvelle Scène. Comme l'année précédente, cette année nous défendons cette idée d'échapper à ce fond de concours communautaire au titre de la solidarité intercommunale d'autant plus que la médiathèque est intercommunale et qu'elle est située à la frontière de Muille-Villette – Eppeville. Cela n'a aucun sens que nous continuions à payer un fond de concours de 60 000 €, et comme je dis quand on gagne un euro en fonctionnement, ça fait 5 euros en investissement, donc 60 000 € cela devrait faire beaucoup d'investissement pour la ville de Ham.

Voilà, nous vous avons mis un tableau avec l'évolution des résultats en fonctionnement et en investissement, qui sera confirmé dans les jours qui viennent, un excédent de fonctionnement de 671 000 € et un excédent cumulé de 2 257 000 où s'ajoutent les 600 000 € de l'année dernière, en investissement 762 000 € au total.

On vous a aussi mis l'évolution des emprunts et du capital restant dû, actuellement nous en sommes en capital restant dû à 1 600 000 €. Comme nous ne contractons pas d'emprunt en ce moment, cela baisse. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes une commune qui est peu endettée et qui a des capacités d'endettement plus fort.

Voilà pour le budget général, si vous avez des questions ? Aujourd'hui nous avons eu beaucoup de littérature, dans quelques jours, lors de la commission plénière, ce sera la présentation de chiffres, traduits dans des tableaux Excel.

Nous verrons jeudi 24, c'est relativement clair, mais s'il y a besoin, nous reprogrammerons une réunion le 29 mars.

Pour le budget d'eau : sur le fonctionnement, nous avons un excédent prévisionnel à vérifier de 4 477 € et un déficit en investissement de 757 €. Je rappelle que nous avons abandonné le projet d'unité de décarbonatation qui était prévu pour un montant de 750 000 € HT, qui ne faisait pas l'objet de subvention puisque jugé comme des travaux de confort par l'Agence de l'Eau, et que nous avons négocié. Vous vous souvenez que nous avons des pénalités à payer pour ce désengagement, nous ne les avons pas payées dans l'année. Nous avons dû négocier du fait de notre désaccord, nos négociations sont arrêtées au chiffre de 53 500 €. Le budget eau n'est pas tout à fait terminé, pour info technique, en fait ce n'est pas de l'investissement, l'année dernière cela avait été mis en investissement, c'est du fonctionnement, cela nous pose un petit problème technique, le fait que ce soit une dépense de fonctionnement pour équilibrer le budget. Nous ne pouvons pas l'équilibrer car il manque quelques milliers d'euros en fonctionnement alors que nous aurons un excédent de plusieurs centaines d'euros en investissement, et nous ne pouvons pas basculer de l'un à l'autre : c'est technique, nous attendons une solution, une proposition des services de l'Etat, il n'y a pas 50 solutions. Soit nous augmentons les recettes, par la vente d'eau, mais la vente d'eau est déjà estimée, nous ne pouvons pas mettre 9 000 € de plus sur 50 000 € cela ne serait pas sérieux, soit ce sera une augmentation du tarif qui n'est pas la solution, soit une baisse de cette redevance étalée sur 2 années. Nous étudions comment faire pour équilibrer le budget d'eau en fonctionnement. Il y a un reste à réaliser sur le budget d'eau dans le dernier tableau que vous avez aussi dans le dernier tableau de votre DOB. Il y a surtout les chiffres que vous avez sous les yeux ou dans votre document, ils restent à vérifier, ils seront validés avant le 7 avril, date du vote du budget. Nous devrions nous tenir à cette date, sauf problème technique, BP eau, passage à la M57. Au début nous avons travaillé sur Excel mais sur la M14. Aujourd'hui nous nous transférons en M57, ce qui pose un problème. C'est plus la technique que les chiffres, à moins que vous ne souhaitiez transformer complètement nos propositions. Avez-vous besoin de plus de renseignements ? Sinon, nous continuerons jeudi avec les chiffres.

Il nous reste quand même à bien acter le DOB, êtes-vous d'accord pour noter que nous avons bien tenu le DOB ?

Pas d'avis contraire. Donc, nous avons bien eu un Débat d'Orientation Budgétaire.

Merci, bonne soirée... A jeudi.

**SÉANCE LEVÉE A 21h00**